

Annexe 5 : environnement & avoisinant

- Habitations

Les serres sont implantées en lieu et place de cultures maraîchères dites de « plein champ ». Les zones d'habitations les plus proches sont situées au nord-est, au lieu-dit le Breillet. Des habitations sont aussi présente au sud-ouest du projet et sont masquées par plusieurs haies et arbres isolés déjà existants.

A noter que plusieurs serres entourent le projet dans sa partie ouest.

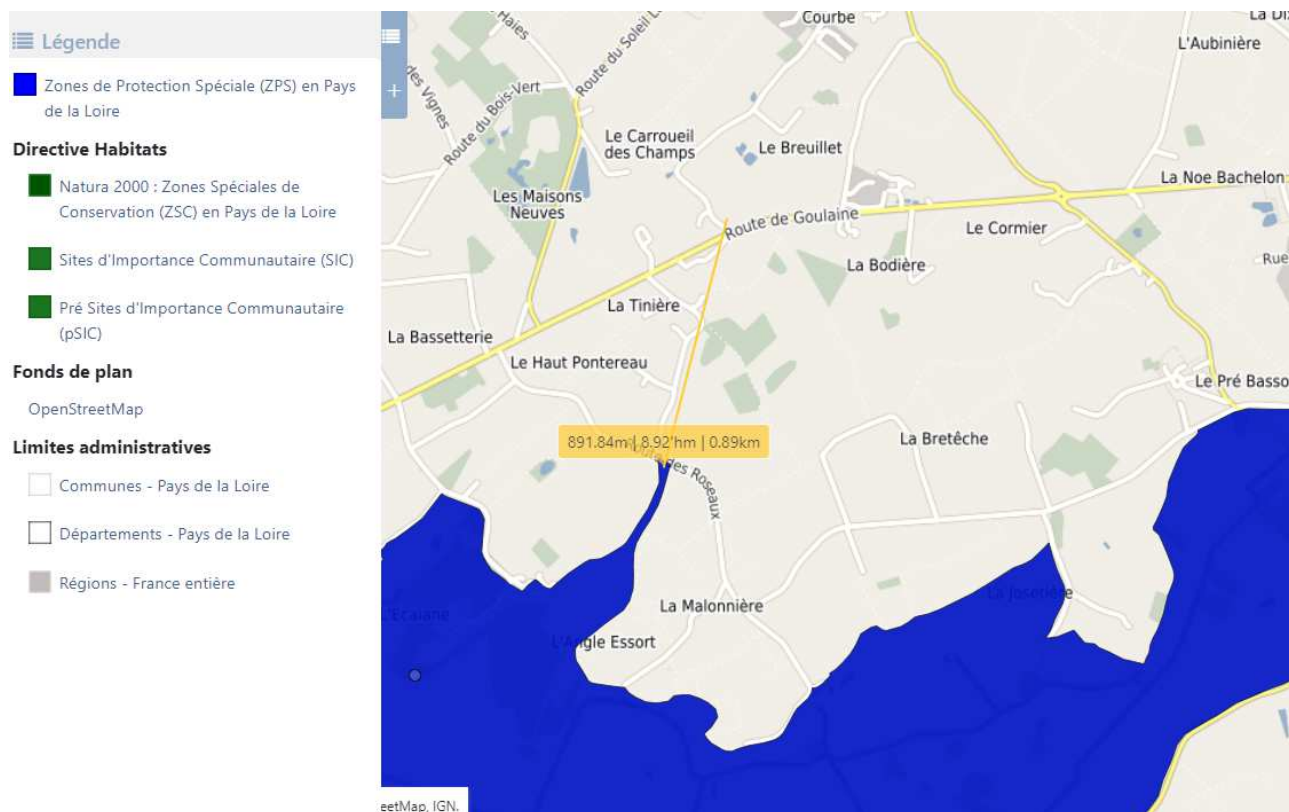
- Sites sensibles et Paysage

Le site d'implantation des serres ne présente pas de sensibilité écologique du fait de leur utilisation actuelle : culture maraîchère. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques remarquables ou protégées

Le projet de serres sera édifié dans le **contexte paysager agricole et maraîcher** (tunnels ou cultures de plein de champ) du site.

Site Natura 2000

Aucune zone Natura 2000 n'est présente à proximité du site en projet. La plus proche correspond au « Marais de Goulaine» (FR5212001) localisée à environ 900 m au Sud.



Sites Classés/Inscrits

Aucun site Classé ou Inscrit n'est répertorié à proximité du secteur d'étude. Le site le plus proche correspond au « Moulin à vent de Tue loup » localisée à environ 1,36 km à l'ouest.

ZNIEFF

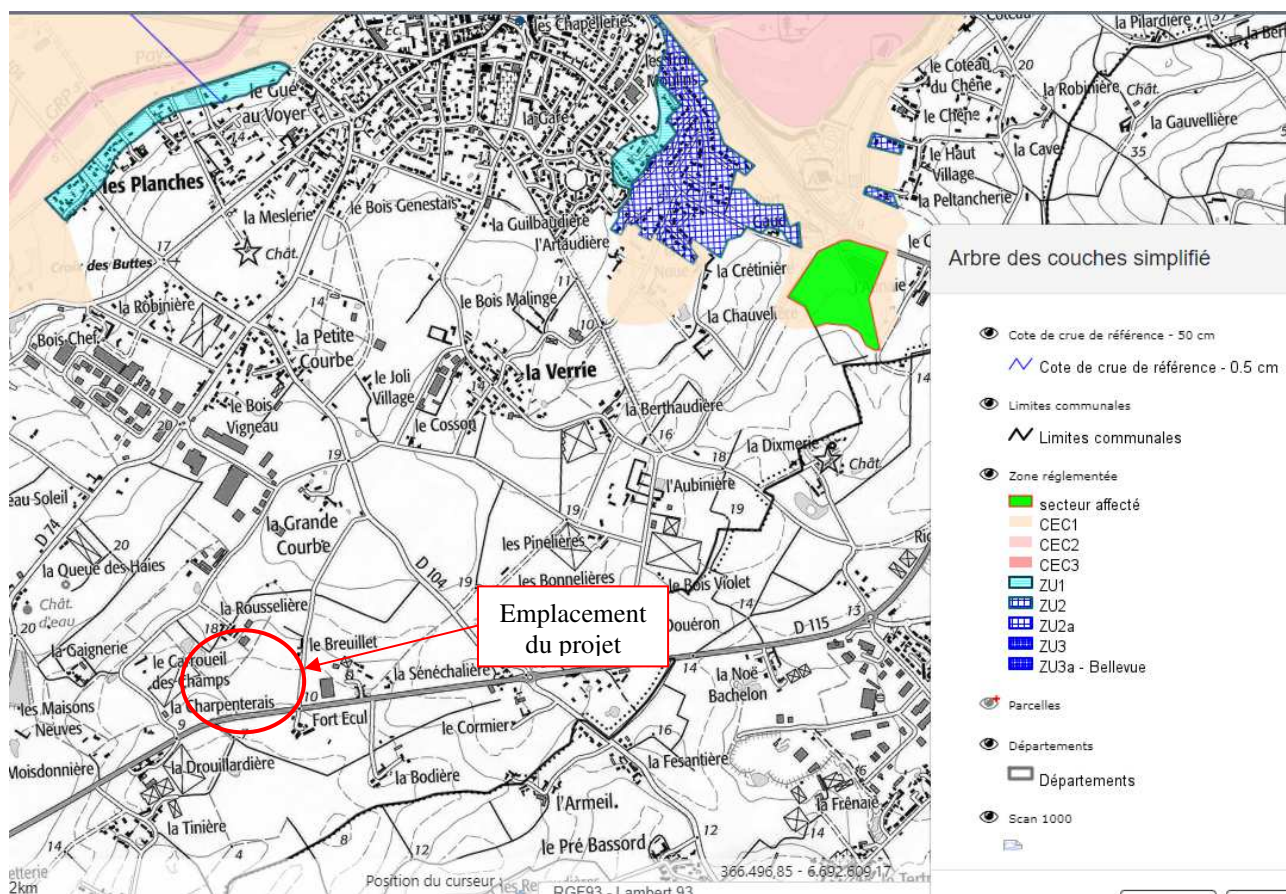
La ZNIEFF la plus proche est localisée à 1,6 km à l'est du site étudié :

- ZNIEFF de type I (n° 520616258) : *Prairies et bois tourbeux du marais Gaté*

Du fait de l'environnement proche de nature agricole, de l'éloignement important de sites sensibles et des mesures de réduction (présence d'un bassin de rétention-régulation), l'impact sur les éléments paysagers et naturels immédiats sera peu important.

Compte tenu de son éloignement et du fait des mesures envisagées, le projet de serres ne modifiera ou ne détruira aucune espèce ou habitat des sites sensibles environnants.

Plan de prévention des risques inondation



Le site d'étude du projet de serre de la SCEA les Charmilles n'est pas inclus dans un plan de prévention des risques inondations (Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique). Le PPRI le plus proche se situe à 1,3 km au nord du site d'étude et est une zone réglementée CEC1.